



**associée à la déclaration : Naïg Le Gars - conseillère régionale**

Déclaration au Conseil Académique des Langues Régionales

Rennes, le 14 janvier 2013

Monsieur le Recteur,  
Madame la Vice-présidente du Conseil Régional,  
Mesdames, Messieurs les Directeurs Académiques,  
Mesdames, Messieurs,

Ce CALR se réunit alors qu'un projet de loi sur la refondation à l'école va voir bientôt le jour. Ce projet se veut un acte politique majeur, porteur d'une ambition nouvelle pour l'école. Pour la FSU, cette ambition a encore à s'inscrire concrètement - cela dans tous les actes de gestion du ministère, CALR compris. Les discours, les approches et les normes doivent donc être renouvelés.

La FSU intervient aujourd'hui fortement pour que les langues régionales soient intégrées dans ce projet.

L'enseignement de et en langue régionale doit bénéficier d'un cadre réglementaire qui doit permettre et prévoir son développement harmonieux jusque dans les termes de la loi, lui assurant ainsi une stabilité quels que soient les acteurs.

Si tel n'est pas le cas nous pourrions nous retrouver comme tous les ans à la même époque à déplorer le manque d'enseignants bilingues, à regretter le manque de formation, à s'étonner du manque d'organisation des parcours et l'absence de transports.

Les positions des uns et des autres sont connues.

Nous sommes quant à nous, particulièrement attachés à la défense du service public d'éducation tant d'un point de vue quantitatif que d'un point de vue qualitatif..

C'est l'enseignement public qui doit représenter l'offre généralisée d'enseignement bilingue et c'est pourquoi nous réaffirmons notre opposition à une quelconque complémentarité des réseaux : nous sommes intervenus à plusieurs reprises et dernièrement auprès du conseiller du ministre, pour dénoncer un fonctionnement qui consiste à imaginer des parcours où les élèves de l'enseignement public se verraient proposer une poursuite d'étude dans l'enseignement privé confessionnel.

Nous nous opposons fermement à la mise en place d'un système où l'enseignement bilingue se trouverait assuré par deux enseignants, l'un bilingue, l'autre non. A terme on obtient l'inverse de l'objectif souhaité: pourvoir les classes bilingues en enseignants formés.. Le Conseil régional a mis en place différents dispositifs incitatifs, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Encore faut-il que les conditions d'exercice du métier ne cumulent pas les contraintes de tous ordres. Il ne faudra pas s'étonner par la suite de constater de nombreuses défections au fil des années d'exercice et ce tant dans le premier que dans le second degré.

On pourrait reprocher alors à l'enseignement bilingue d'avoir absorbé indûment des subventions alors que rien n'aura été fait pour faciliter les conditions de travail des personnels afin de les maintenir en poste.

Nous souhaitons également que dans le cadre des nouveaux ESPE soit mise en place une formation initiale de qualité. Il faut que les aspects spécifiques de l'enseignement bilingues soient pris en compte. Un enseignement bilingue n'est pas uniquement un enseignement juxtaposant deux langues. La dimension du multilinguisme doit être prise en compte dans les nouvelles formations.

De même une formation continue renouvelée devrait permettre à la fois de susciter des projets de transfert de l'enseignement monolingue vers l'enseignement bilingue, comme prévu dans le Finistère et nous nous en félicitons, mais aussi de garantir un suivi de l'enseignement dans les classes existantes.

Nous ne pouvons nous satisfaire d'effectuer les mêmes constats d'année en année.

La pénurie d'enseignants bilingues n'est pas un fait nouveau ; toutefois la mise en place du concours spécial et la création du CFEB puis le signe fort qu'avait représenté la circulaire 2001-167 avait permis de résorber le déficit d'enseignants bilingues en quelques années. C'est d'un autre signe fort, accompagné des moyens correspondants dont nous avons besoin aujourd'hui et non pas de contraintes toujours plus fortes.

Nous allons renouveler également le constat de la déperdition école/collège. Là encore, nous avons besoin de signes forts. Qu'est-ce qui est mis en place réellement au sein de l'Education Nationale pour l'information des familles sur les parcours existants ? Où en est la demande d'institutionnalisation au plus haut niveau. Quels moyens ont été dégagés pour cela ?

La seule bonne volonté des équipes de terrain ne peut être suffisante.

Ce Conseil Académique des Langues Régionales se réunit aujourd'hui comme les années passées au mois de janvier.

Deux groupes de travail ont eu lieu au mois de décembre : l'un avec les partenaires de la Région sur une possible évolution des pôles de filières bilingues et un groupe de travail spécifique second degré sur les demandes d'ouvertures en collège et lycée en enseignement optionnel et en filière bilingue.

Toutefois à cette époque de l'année nous n'avons aucune lisibilité sur les possibles fermetures et ouvertures de classes et/ou d'écoles dans le premier degré.

La parution de la circulaire sur la scolarisation des moins de trois ans à l'école maternelle doit permettre leur comptage lors des opérations de carte scolaire.

Nous avons acté positivement la création en Finistère d'un groupe de travail premier degré spécifique à l'enseignement bilingue public.

Cependant nous ne disposons d'aucun espace de discussion avec ces partenaires essentiels que sont les représentants du Conseil Général à l'échelon du département, tant pour l'accueil dans les collèges et la sectorisation que pour l'organisation des transports, alors que c'est là que la déperdition d'élèves est la plus importante.

L'articulation des différents niveaux de décision est indispensable au développement de l'enseignement du et en breton.

Cela est également vrai au niveau des municipalités qui refusent d'inscrire des enfants des communes extérieures alors que l'enseignement bilingue public n'est pas présent sur la commune d'origine et que les capacités d'accueil ne sont pas atteintes. Il s'agit là d'une interprétation abusive du code de l'éducation qui confond accueil et financement et qui a été dénoncée à de nombreuses reprises, faisant même l'objet de jurisprudences au tribunal administratif.

Nous ne pouvons que regretter l'absence d'évolution sur ces points. Comme nous ne pouvons accepter des décisions de fermeture ou de mise en sommeil de filières imposées parfois avec une rapidité étonnante – et dont les conséquences seront lourdes, pour les élèves, leurs familles, et pour les établissements.

Aujourd'hui au-delà de la demande de soutien ou d'ouverture pour des options, des filières, des classes de gallo, de breton, ou en breton que nous allons porter à votre connaissance, il s'agit également de vous demander, Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs, d'opter pour une politique réellement ambitieuse non pas d'accompagnement a minima de la demande mais bien de développement et de prospective de l'enseignement du et en breton.

Merci de votre attention